



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

application

Question écrite n° 108441

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la publication du « Manifeste pour les droits humains - constats et perspectives 2011-2012 » d'Amnesty international France (AIF). AIF recommande de défendre le droit d'asile et les droits des réfugiés. Ainsi, AIF demande aux autorités françaises de prévoir et d'appliquer systématiquement la possibilité d'un recours suspensif devant la Cour nationale du droit d'asile pour tous les demandeurs d'asile. AIF souhaite que le Gouvernement retire la notion de pays d'origine « sûr » de la législation française. Enfin, l'organisation demande au Gouvernement d'oeuvrer au sein de l'Union Européenne pour réduire de manière significative les disparités dans l'octroi du statut de réfugié, quel que soit l'État membre où la demande est formulée et de soutenir les propositions de la Commission européenne qui visent à renforcer les droits des demandeurs d'asile. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ces sujets.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108441

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4964

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)